

SYNTHESE

Etude bilan du contrat territorial 2014-2018 Et Reprogrammation 2020-2025

Compétence GEMAPI sur le bassin Gartempe et Creuse

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (**GEMAPI**) est issue de la loi de modernisation de l'action publique territoriale. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, elle devient une **compétence obligatoire** des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale. De fait, la gouvernance est dorénavant plus homogène car toutes les rivières sont couvertes par une ou plusieurs structures gestionnaires.

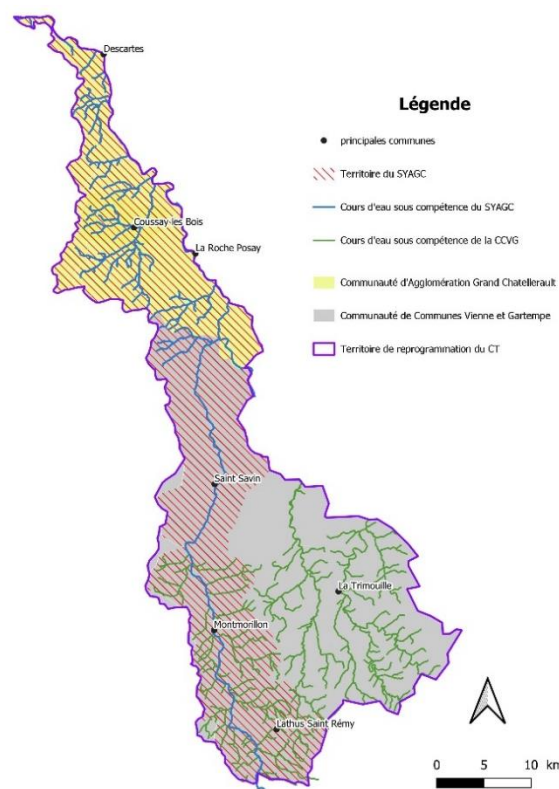
Cette compétence s'appuie sur 4 items de l'article L.211-7 du code de l'Environnement qui touchent à :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, d'un lac ou d'un plan d'eau
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines

Sur ce territoire, le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) par transfert de compétences sur 24 communes comprises dans le périmètre de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut. La Communauté de Communes Vienne et Gartempe exerce la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis 2016 sur son territoire. Néanmoins, elle effectue depuis 20 ans des actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau.

Une partie de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques a été transférée au SYAGC pour le cours principal de la Gartempe et quelques affluents.

Structuration de la compétence GEMAPI sur le territoire



Cadre d'intervention

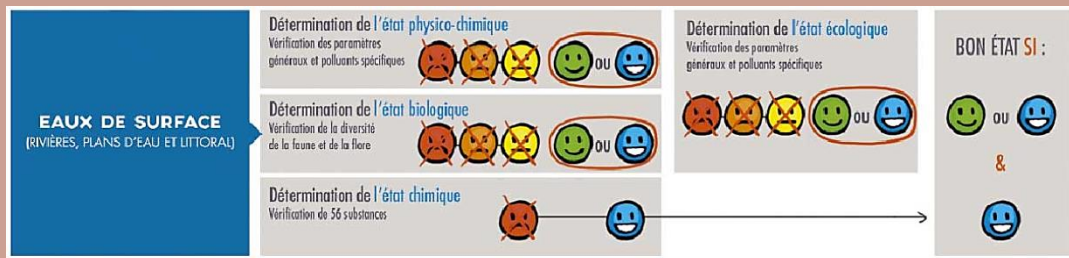
Plusieurs textes de lois européens (comme la Directive Cadre sur l'Eau) et français imposent une reconquête de la qualité des milieux aquatiques et l'atteinte du bon état écologique.

Afin de répondre à ces exigences, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) propose aux structures en charge de la gestion des milieux aquatiques la mise en place **d'un contrat territorial (CT)**. Il s'agit d'un **document de planification** d'actions établi entre l'AELB et plusieurs partenaires afin de coordonner les opérations sur un linéaire hydrographique cohérent.

Les **travaux** réalisés avec des financements publics sur des propriétés privées **nécessitent** la mise en place d'un **Déclaration d'Intérêt Général**. Les structures porteuses du projet peuvent ensuite se substituer aux propriétaires pour réaliser les travaux.

L'objectif de bon état des eaux

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 Octobre 2000, transcrite dans le droit français (21 Avril 2004), a pour but d'établir une législation commune dans le domaine de l'eau dans les pays européens. Ses principaux objectifs sont l'atteinte du bon état écologique des eaux superficielles, souterraines et côtières, et la diminution progressive des rejets et émissions de substances classées dangereuses ou prioritaires



Source : <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

Contexte

Un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) a été signé sur la Gartempe dans le département de la Vienne (86) entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) et la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne (FDAAPPMA86).

Ce programme d'actions a été élaboré sur 16 cours d'eau afin de restaurer le bon état écologique imposé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE). Il s'étend sur 171 km de cours d'eau, de la limite entre la Vienne et la Haute-Vienne jusqu'à la confluence entre la Gartempe et la Creuse à La Roche-Posay.

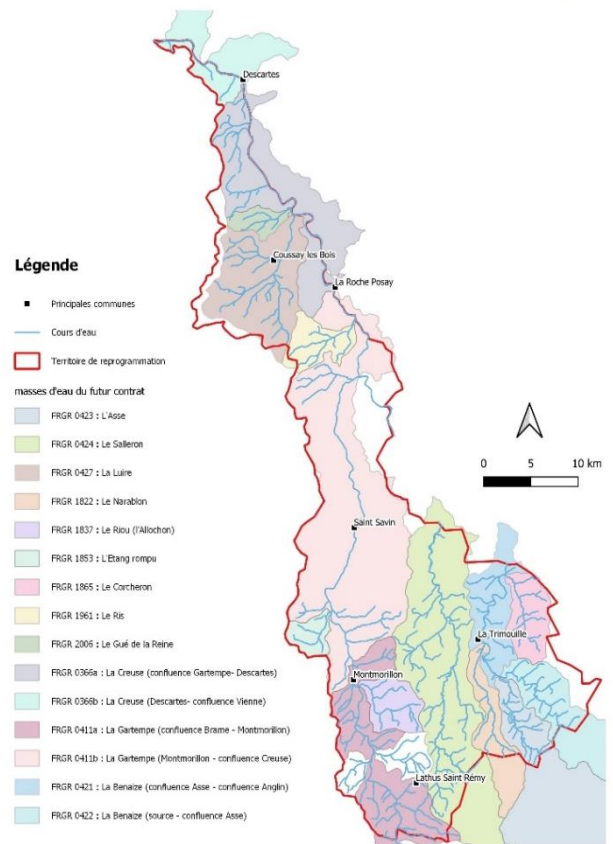
Structure	Cours d'eau	
Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse	Gartempe et affluents	La Gartempe, La Carte, Le Ris
	Affluents Creuse	La Luire, La Plate, Le Gué de la Reine, Le Montant
Communauté de Communes Vienne et Gartempe	Benaize et affluents	Le Narablon, Le Corcheron, L'Asse, Le Gouery, La Bergerie, La Brosse
	Salleron et affluents	Le Vairon
	Affluents Gartempe	L'Etang rompu, L'Allochon

Plusieurs thématiques ont été traitées comme la restauration de la ripisylve, l'amélioration de la continuité écologique, la restauration morphologique des petits cours d'eau, la protection des berges contre l'érosion, l'aménagement d'abreuvoirs/gué et de clôtures pour le bétail ainsi que la lutte contre la Jussie pour un budget prévisionnel de 4 191 171€.

Une étude bilan a été réalisée sur les cours d'eau aménagés dans le cadre du CTMA Gartempe 2014-2018, elle s'est attachée à définir le gain des travaux effectués vis-à-vis du bon état écologique.

Dans le même temps, une étude de reprogrammation a été réalisée sur 120 km afin de définir l'état écologique de nouveaux cours d'eau prospectés sur le territoire et proposer un programme d'actions pour améliorer cet état.

Localisation des masses d'eau de l'étude de reprogrammation



Structure	Cours d'eau	Nom de la masse d'eau
Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse	La Creuse	La Creuse depuis la confluence de la Gartempe jusqu'à Descartes La Creuse depuis Descartes jusqu'à la confluence avec la Vienne
	Les Petites Courances	La Creuse depuis la confluence de la Gartempe jusqu'à Descartes
	Les Grandes Courances	
Communauté de Communes Vienne et Gartempe	Le Pindray	La Gartempe depuis Montmorillon jusqu'à la confluence avec la Creuse
	Le Chambon	La Gartempe depuis Montmorillon jusqu'à la confluence avec la Creuse
	Le Salleron	Le Salleron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin
	La Font longue	
	Le Peutro	L'Asse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Benaize
	Les Rondières	
	La Bussière	
La Benaize	La Benaize	La Benaize et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Asse
		La Benaize depuis la confluence avec l'Asse jusqu'à la confluence avec l'Anglin

Finalité du projet

L'objectif des études bilan et reprogrammation est de mettre à jour l'état des cours d'eau du territoire ainsi que les principaux dysfonctionnements à l'échelle du bassin.

Pour répondre à ces altérations et atteindre le bon état imposé par la DCE, un programme d'actions multithématiques est élaboré sur une durée de 6 ans. Avec l'engagement de multiples partenaires, il doit permettre de répondre aux principales problématiques identifiées sur le bassin Gartempe et Creuse.

Ce programme d'actions est défini en accord avec les capacités techniques et financières de chaque maître d'ouvrage.

Les enjeux du territoire



Les **enjeux écologiques** sont **forts** et se traduisent par de **nombreux inventaires et classements** sur le territoire. Certains cours d'eau sont prioritaires pour la conservation de la truite fario, ils bénéficient donc d'une gestion patrimoniale.

Par ailleurs, l'article L.214-17 du Code de l'environnement mentionne les axes qui doivent être préservés des aménagements pour les grands migrateurs :

- Liste 1 : Gartempe, Etang rompu, Pindray, Chambon, Creuse, Benaize, Salleron, Asse, Corcheron.
- Liste 2 : Gartempe, Creuse, Benaize.



Le territoire d'étude est concerné par de **nombreux habitats et espèces d'intérêt patrimonial** : 38 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Type 1, 10 ZNIEFF de Type 2, 5 Arrêtés de Protection de Biotope, 2 Zones de Protection Spéciale relatives à la Directive « Oiseaux », 8 Zones Spéciales de Conservation liées à la Directive « Habitat Faune Flore », 4 Sites classés et 8 Sites inscrits.



Piétinement de la berge



Cours d'eau rectifié et recalibré

Ecrevisse à pieds blancs



Saumon atlantique



Les pressions constatées



Sur la **partie amont** du territoire (têtes de bassin), l'activité d'**élevage** est dominante. Il s'agit principalement de prairies à bovins et à ovins avec un maillage bocager assez important mais en légère régression. La principale **pression** est le **piétinement** du lit par le bétail. Cela entraîne la dégradation du lit, des berges, de la végétation, induit le colmatage du substrat et facilite le transport des pathologies d'un troupeau à l'autre. Une transition vers des systèmes culturels plus intensifs est néanmoins observée, favorisant la destruction des milieux naturels.



Sur les **parties médiane et aval**, la **céréaliculture** est prépondérante. Les surfaces en cultures représentent 54,5% des surfaces totales du bassin. Cependant, les vallées alluviales présentent des **corridors prairiaux et boisés**.

Les anciens travaux agricoles ont conduit à la rectification et au recalibrage des rivières. Les **stigmates** de ces **travaux agricoles** persistent : section d'écoulements élargie, méandres supprimés et armure sédimentaire altérée.

La modification du profil d'écoulements favorise l'érosion des berges et du lit. Le colmatage est accentué par le drainage des parcelles. Ces pratiques culturelles ont de même occasionné la raréfaction des zones humides, de leurs espèces ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'eau par la contamination des intrants. **L'irrigation** est par ailleurs l'activité **la plus consommatrice** en eau sur les bassins Creuse – Gartempe.

Conclusion du Schéma Départemental de l'Eau (SDE) sur le bassin Gartempe et Creuse

« Les deux priorités d'actions sur ce bassin sont la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la préservation voire la reconquête de la qualité de l'eau. La convergence des actions entre les porteurs d'actions des milieux aquatiques (GEMAPI), les collectivités en charge de l'assainissement et la profession agricole est indispensable. »

Une vigilance forte est à porter sur l'évolution des pratiques agricoles et leurs impacts sur les milieux aquatiques (quantité et qualité). L'engagement de tous les acteurs est nécessaire dans cette démarche. »



Le SDE a identifié 11 systèmes d'assainissement collectif prioritaires sur le bassin Creuse Gartempe dans le département Vienne. Ces systèmes altèrent le bon fonctionnement des cours d'eau. De plus, seulement 11% des installations autonomes seraient conformes, d'après les données d'Eaux de Vienne.



Sur tout le territoire, la présence des seuils de **moulins et les étangs en lit mineur** créent des retenues qui modifient les habitats aquatiques, la qualité physico-chimique de l'eau et favorise les ruptures d'écoulements ou les assèchs à l'étiage. Sur le cours de la Gartempe, 10 ouvrages ont été jugés problématiques pour la montaison des poissons grands migrateurs.

L'absence d'entretien de la ripisylve par certains propriétaires est également problématique car cela favorise la création d'embâcles.



Les observations tendent toutes à démontrer que la **situation hydrologique** des cours d'eau étudiés est **inquiétante**.



Plan d'eau en lit mineur



Algues filamenteuses

Les indicateurs démontrent par ailleurs que :



- Les concentrations en matières nutritives sont trop importantes sur certains cours d'eau favorisant une eutrophisation du milieu (développement algal) ;
- Les peuplements aquatiques sont impactés par la dégradation des habitats, de la qualité de l'eau, la faible diversité des écoulements ainsi que par les vidanges des étangs ;
- L'estimation de l'état de certains cours d'eau est impossible en raison de l'absence de données.

Ces dégradations sont liées aux activités humaines présentes sur le bassin.

Méthodologie d'évaluation de l'état des cours d'eau et des dégradations du milieu

Afin de caractériser le plus précisément possible l'état des cours d'eau et d'identifier au mieux les atouts et altérations des cours d'eau, plusieurs paramètres ont été analysés :

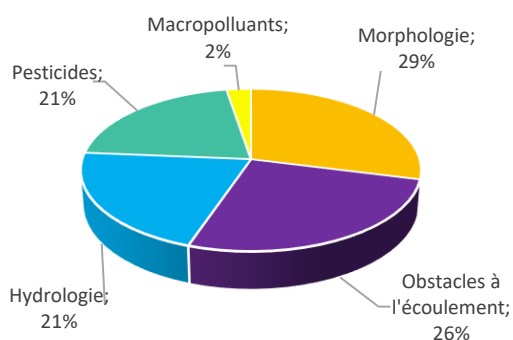
- **L'hydrologie** : à partir des suivis de l'AFB, de la FDAAPPMA86 et des observations de terrains,
- **La physico-chimie** : il s'agit des concentrations des principaux éléments abiotiques du milieu comme les matières nutritives, la température de l'eau ou l'oxygène dissous. Les données sont globalement issues des réseaux de suivis de l'AELB et du Département 86,
- **La morphologie** : découpée en 4 grands compartiments qui sont la végétation rivulaire, les berges, le lit mineur et le lit majeur. Les données sont récoltées lors de différentes phases terrain,
- **La biologie** : composée des résultats des inventaires faunistiques sur les poissons, les macro-invertébrés et les diatomées. Les données sont issues des différents relevés effectués par l'ensemble des partenaires.

ETUDE BILAN

Synthèse de l'étude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Gartempe 2014-2018 dans le département de la Vienne (86)

Principal objectif du CTMA

Le programme d'actions du CTMA avait pour objectif d'agir sur le lit, la ripisylve et les berges des cours d'eau pour améliorer la qualité écologique du milieu afin d'assurer le fonctionnement des écosystèmes et le développement des espèces patrimoniales.



Etat des masses d'eau et pressions identifiées par l'Agence de l'Eau

L'AELB a classé 4 des 13 masses d'eau du CTMA en bon état (la Gartempe en amont de Montmorillon, la Loire et ses affluents, le Corcheron ainsi que le Gué de la Reine).

Les principales pressions identifiées par l'Agence sont aux nombres de 4 : Morphologie, Obstacles à l'écoulement, Pesticides et Hydrologie.

Composition de l'étude bilan

L'étude bilan est séparée en plusieurs grandes parties :

- **L'évaluation technique** : elle permet d'évaluer la réussite de chaque type de travaux en fonction des linéaires initiaux inscrits au CTMA et des linéaires réalisés,
- **L'évaluation financière** : elle compare les dépenses prévisionnelles et les dépenses réelles afin d'estimer l'efficacité des opérations et les financements des différents partenaires,
- **L'évaluation de l'état écologique** : elle consiste à comparer l'état du milieu avant et après travaux afin d'estimer les gains écologiques suite aux travaux de restauration et l'état écologique global par rapport aux attentes de la DCE.

Evaluation technique des opérations

Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles

L'absence d'entretien ou le sur-entretien des propriétaires favorisent l'érosion des berges, la formation d'embâcles problématiques, l'ensablement du lit ainsi que l'uniformisation des habitats.

Les travaux ont consisté à abattre les arbres morts ou fortement penchés ainsi qu'à retirer les embâcles problématiques pour la sécurité ou pour le milieu.

Les opérations ont été réalisées sur 118,5km soit 7km de plus que l'estimatif, pour un coût de 767 000€ soit 253 000€ de moins que prévu.



Abattage d'un arbre penché



Avant travaux



Après travaux



Recharge granulométrique

Restauration de la morphologie du lit

Les travaux de rectification et recalibrage du lit mineur, de curage, de drainage, de construction de seuils, d'arrachage de la végétation et les modifications des pratiques sur le bassin versant ont altéré le bon fonctionnement des cours d'eau.

Les actions ont consisté à recréer des banquettes avec des granulats alluvionnaires pour restaurer une alternance de radiers et de fosses favorables à la diversification des habitats et des écoulements. Ces aménagements limitent l'incision du lit, l'effondrement des berges et l'envasement.

Les opérations ont été réalisées sur 9,1km soit 2,5km de plus que l'estimatif, pour un coût de 180 261€ soit 28 800€ de moins que prévu.

Travaux de restauration des berges

Le piétinement des berges par le bétail et les anciens travaux de recalibrage et de rectification ont fortement impacté l'état des berges et leurs fonctionnalités.

Les actions ont consisté à protéger la berge de l'érosion sur des secteurs à enjeux ainsi qu'à installer des abreuvoirs/gué et des clôtures sur les secteurs les plus piétinés.

Au total, 505ml de berges ont été protégées, 9km de clôtures ont été installées et 37 abreuvoirs ont été aménagés pour un montant total de 337 000€. Les opérations ont été moins nombreuses que prévues en raison des refus des propriétaires et d'une réorientation du programme d'actions.



Abreuvoir aménagé



Arrachage manuel de la Jussie

Travaux d'arrachage de la Jussie

La Jussie favorise l'envasement du lit, limite le développement des espèces autochtones et perturbe les activités socio-économiques liées à la rivière.

Les campagnes d'arrachage répétées sur la Gartempe dans le département 86 ont permis de diminuer fortement la densité des herbiers. Entre 2011 et 2018, le ratio d'herbiers retirés est passé de 53 m³/km à 0,76m³/km. Depuis 2016, l'intégralité de la Gartempe est traitée pour un coût moindre à chaque intervention.

Au total, entre 2014 et 2018 seuls 139 000€ des 250 000€ budgétisés ont été nécessaires à la réalisation de cette action.



Avant travaux



Après travaux

Travaux de restauration de la continuité écologique

La succession de radiers de ponts, de buses, de digues d'étangs ou de moulins impactent la continuité piscicole et sédimentaire.

Sur les grands ouvrages (digues) inscrits dans le programme d'actions, aucun aménagement n'a été réalisé malgré les études effectuées en raison d'un manque de consensus entre les différents acteurs sur la solution technique à retenir.

Sur les petits ouvrages, 21 des 25 inscrits dans le CTMA ont été aménagés pour un coût de 41 400€ soit 700€ de plus que prévu.



Aménagement d'un seuil de pont

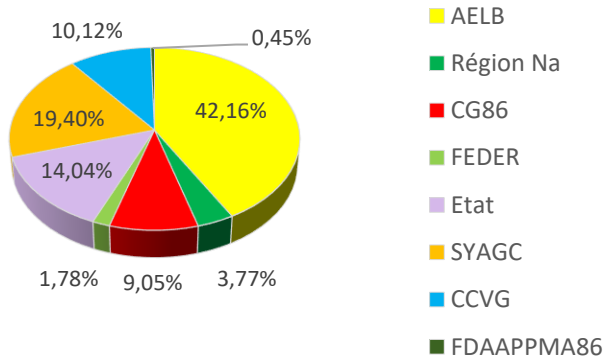
Evaluation financière des opérations

Au total, sur les 4 191 171€ inscrits au CTMA Gartempe 2014-2018, seuls 2 236 907€ ont été utilisés (soit 53,4%), principalement en raison de l'absence d'aménagements sur les grands ouvrages (représentait 36,7% du budget prévisionnel total).

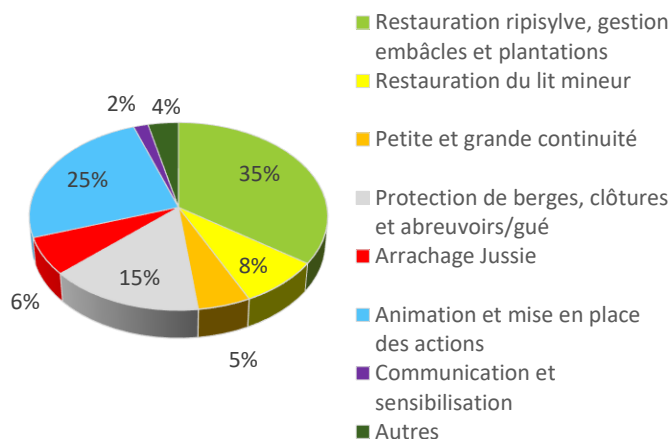
Sur les 2 236 907€ du CTMA, 70 % ont été subventionnés par l'AELB, l'Etat, le FEDER, la Région NA ou le Département86. Les 30 % restants ont été apportés par les trois maîtres d'ouvrage à savoir la CCVG, le SYAGC et la FDAAPPMA86.

Les principales dépenses ont ciblé la ripisylve, l'animation et la restauration du lit mineur.

Répartition des dépenses sur le CTMA



Part des dépenses du CTMA Gartempe 2014-2018



Conclusion de l'étude bilan

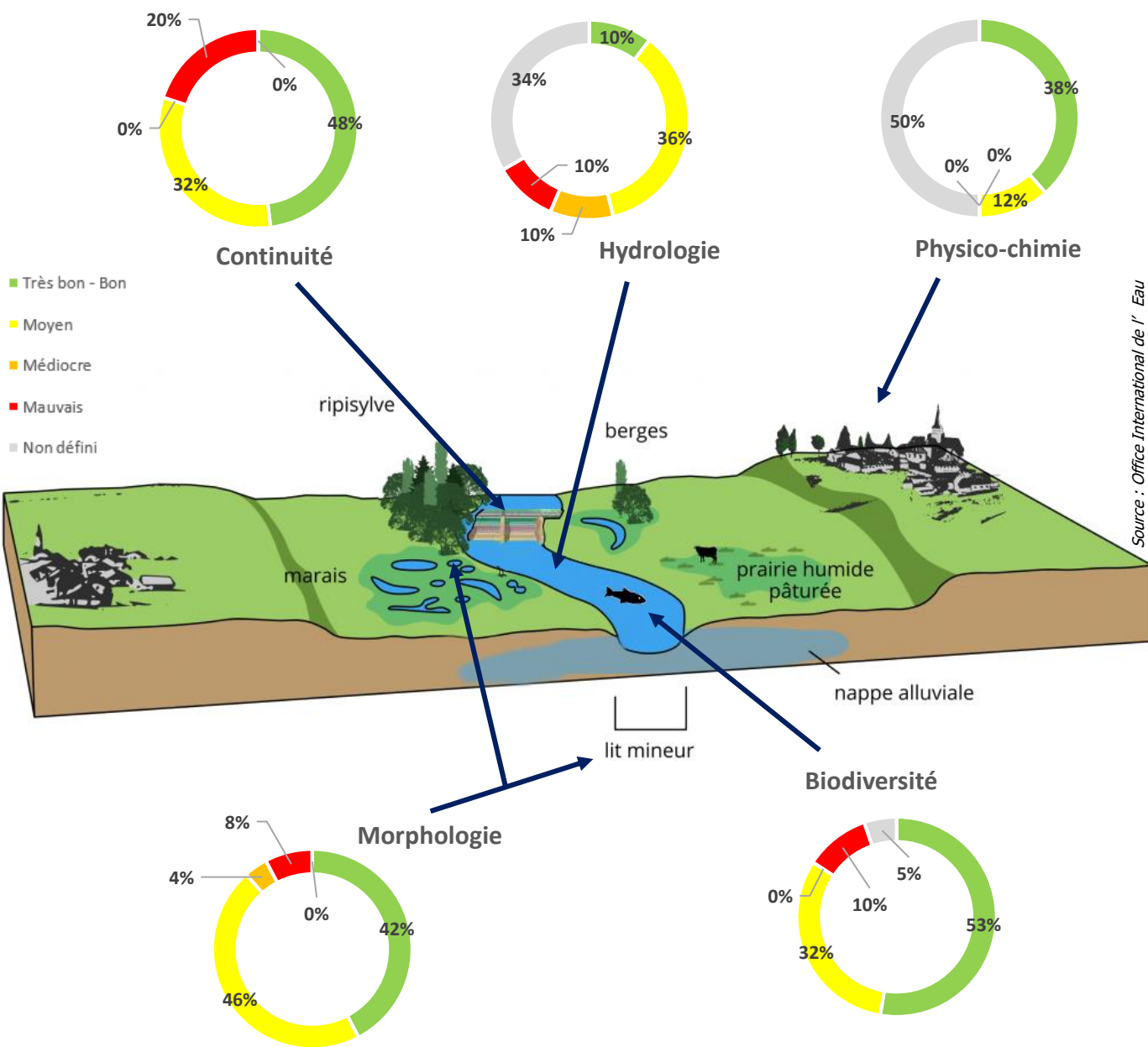
L'évolution de l'état global des masses d'eau a été plus ou moins importante en fonction du type d'actions réalisé. Parmi celles-ci, les opérations de recharge granulométrique ont amélioré de manière significative l'état général du milieu.

L'évaluation précise du milieu n'a pas toujours été possible en raison de l'absence d'état initial détaillé sur plusieurs cours d'eau. Néanmoins, toutes les actions ont été bénéfiques pour le milieu.

A la fin du CTMA, malgré l'efficacité des opérations engagées, l'état dominant sur la majorité des masses d'eau reste l'état moyen. La physico-chimie est le paramètre le moins impacté mais le manque de données biaise les conclusions.

Les dégradations liées aux mauvaises pratiques agricoles et aux anciens travaux d'hydraulique sont encore très présentes et perturbent la morphologie et la biodiversité. La continuité écologique reste problématique sur les grands axes ainsi que sur certaines têtes de bassin.

Etat des cours d'eau et principales pressions présentes à la fin du CTMA Gartempe 2014-2018



ETUDE DE REPROGRAMMATION

Propositions de nouvelles actions de restauration sur le bassin Creuse-Gartempe dans le département de la Vienne (86)

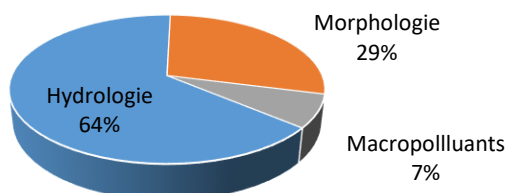
Les résultats obtenus sur les cours d'eau nouvellement étudiés

Le tableau ci-dessous présente l'état écologique de chaque cours d'eau inscrits dans l'étude de reprogrammation :

Masse d'eau	Cours d'eau	PHYSICO-CHIMIE	Etat écologique déterminé			BIODIVERSITE	Pressions principales
			HYDROMORPHOLOGIE				
			Sensibilité étiage	Continuité écologique	Caractéristiques morphologiques		
FRGR 0366 a / 0366 b	Creuse	Etat bon dominant	Moyennement sensible	Non défini	Non défini	Etat bon	Hydrologie
						Etat très bon dominant	
FRGR 0366 a	Grandes Courances	Non défini	Très sensible	Etat moyennement dégradé	Etat mauvais dominant	Non défini	Hydrologie / Morphologie
FRGR 0366 a	Petites Courances	Non défini	Sensible	Etat moyennement dégradé	Etat moyen dominant	Non défini	Hydrologie / Morphologie
FRGR 0411 b	Pindray	Non défini	Moyennement sensible	Etat faiblement dégradé	Etat bon dominant	Etat moyen	Hydrologie / Macropolluants ?
						Etat bon	
FRGR 0411 b	Chambon	Etat bon dominant	Moyennement sensible	Etat faiblement dégradé	Etat moyen dominant	Etat très bon	Hydrologie / Morphologie
FRGR 0424	Salleron	Etat bon dominant	Sensible	Etat faiblement dégradé	Etat bon dominant	Etat bon	Hydrologie
FRGR 0423	Peutro	Non défini	Sensible	Etat faiblement dégradé	Etat bon dominant	Non défini	Hydrologie
FRGR 0423	Rondières	Non défini	Sensible	Etat faiblement dégradé	Etat moyen dominant	Non défini	Hydrologie
FRGR 0423	Bussière	Non défini	Très sensible	Etat moyennement dégradé	Etat moyen dominant	Non défini	Hydrologie / Morphologie
FRGR 0421 / 0422	Benaize	Etat bon dominant	Moyennement sensible	Etat fortement dégradé	Non défini	Etat bon dominant	Continuité / Hydrologie

Les principaux points qui ressortent de ce tableau sont :

- les **données physicochimiques et biologiques** sont **partielles voire inexistantes** sur les petits affluents, ce qui est problématique pour définir correctement leur état écologique.
- la sensibilité à l'étiage semble moindre sur les affluents de la Gartempe. Néanmoins, la **pression hydrologique** ressort comme limitante pour tous les cours d'eau étudiés.
- la continuité n'apparaît pas être le principal facteur limitant même s'il subsiste des ouvrages problématiques.



Répartition des pressions sur les cours d'eau

La pression hydrologique apparaît comme le facteur limitant pour 64 % des cours d'eau étudiés dans ce diagnostic. Cette conclusion montre que le problème est assez généralisé et devra trouver des réponses à une échelle plus globale.

La morphologie est le second facteur limitant pour l'atteinte du bon état.

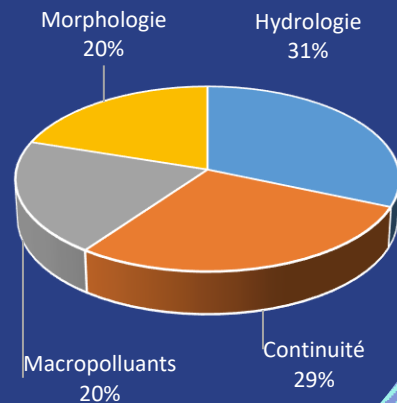
Rappel des résultats du précédent CTMA Gartempe

L'étude de reprogrammation concerne également les **cours d'eau** ayant fait l'objet du **contrat territorial Gartempe 2014-2018**, et dont les résultats sont présentés dans l'étude bilan.

Pour les cours d'eau précédemment aménagés, les **états moyen et bon** caractérisent à même proportion leur **morphologie**. Les cours d'eau apparaissent globalement plus dégradés sur le territoire de la CCVG. En revanche, sur le territoire du SYAGC, certains affluents présentent un état plus critique (Loire et Ris notamment)

La figure ci-contre démontre que les principales **pressions** identifiées sont l'**hydrologie** (31% des cours d'eau) et la **continuité** (29%). La **morphologie** et les **macropolluants** sont aussi limitants pour l'atteinte du bon état à valeurs égales (20%).

Malgré les travaux engagés lors des précédents CTMA, **le bon état n'est pas encore atteint** sur tous ces cours d'eau. La définition d'un nouveau programme de restauration est donc nécessaire.



Elaboration d'un nouveau programme d'actions

Les conclusions de l'étude bilan et de l'étude de reprogrammation ont permis d'identifier **4 grands enjeux** sur le territoire d'étude : **Biologie, Hydrologie, Morphologie, Physico-chimie**. Ces derniers ont été **déclinés en plusieurs objectifs** à atteindre, numérotés par priorité pour chaque cours d'eau.

Pour répondre aux objectifs, **plusieurs types d'actions** ont donc été avancés : des actions de restauration du lit, des actions à l'échelle du bassin et des actions complémentaires. Chacune traite au moins un des enjeux listés.

Un premier **programme exhaustif** relevant toutes les actions permettant l'atteinte du bon état a été élaboré. Il s'élevait à **près de 13 millions d'euros**. Ce programme étant très ambitieux, une priorisation a été nécessaire.

Les actions étant pluridisciplinaires, plusieurs partenaires se sont associés à la démarche afin de proposer des actions dans la mesure de leurs compétences. Dans le cadre du futur contrat territorial, les **maîtres d'ouvrages** seront donc **au nombre de sept** afin d'agir sur une majorité des thématiques abordées.



Embâcles problématiques



Fermeture de zones humides



Colmatage du lit



Rectification et sur-entretien de la ripisylve

Contenu du programme d'actions dans le cadre du futur contrat territorial Gartempe et Creuse 2020-2025

Grands types d'actions	Montants
Actions cours d'eau	2 649 374 €
Actions zones humides / milieux annexes	615 424 €
Animations agricoles	260 600 €
Autres actions	841 300 €
Fonctionnement du contrat	1 361 451
Total	5 728 149 €

Exemples d'actions proposées au contrat



La **priorisation des actions** s'est faite sur plusieurs critères, d'un commun accord avec les différents partenaires. Les cours d'eau bénéficiant des opérations ont de même été prioritaires, les moyens humains et financiers étant limités.

Le programme pluriannuel finalement établi a pour objectif de **grouper les actions sur les bassins jugés prioritaires** afin de maximiser les effets sur le milieu. Il comprend des actions sur les zones humides et milieux annexes, des animations agricoles, des abreuvoirs, des interventions sur la végétation, des travaux de restauration du lit, des opérations de rétablissement de la continuité et des actions complémentaires (indicateurs de suivi, arrachage de jussie, communication).

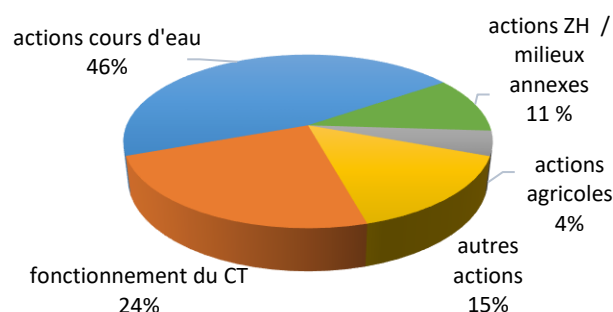
Les actions inscrites au contrat doivent permettre de **lever la plupart des pressions caractérisées** durant le diagnostic.

L'ensemble des actions s'élève à près de 5 730 000 € dont **4 887 000 €** seront contractualisés dans le cadre d'un contrat signé avec l'AELB. Les opérations sont planifiées sur 6 ans, avec un bilan à mi-parcours permettant de réajuster quelque peu le programme au besoin.

Les financements proviendront essentiellement de l'Agence de l'eau, de la Région et du département. Des incertitudes subsistent quant à l'attribution des subventions, dépendantes des politiques de financement et des enveloppes disponibles. Par ailleurs, les taux seront modulés afin de maintenir **20% d'autofinancement** pour les collectivités maîtres d'ouvrage.

L'**animation générale** du CT sera assurée par le **SYAGC**. Cette mission a pour but d'accompagner les autres maîtres d'ouvrage et de s'assurer que les actions engagées sont conformes à celles établies dans le programme. L'animateur sera notamment chargé de la communication générale et de l'établissement des bilans annuels.

Répartition des montants financiers par grand type d'actions



Le **volume financier** le plus important sera engagé en faveur **des actions sur les cours d'eau**, dont les dépenses les plus élevées concerneront la restauration de la morphologie et la continuité. Ces actions cours d'eau représente **46 %** du montant global.

Le volet **fonctionnement** concernera le second poste de dépense du CT (**24%**), dont les actions porteront sur l'**animation** et la **coordination**, les **postes** de techniciens de rivières ainsi qu'une part non négligeable sur la **communication** et la **sensibilisation**. En effet, celles-ci seront primordiales pour expliquer et mettre en cohérence l'ensemble des actions portées par la multiplicité des maîtres d'ouvrage du CT.

Les **actions** menées à l'échelle du **bassin versant** (zones humides, agricoles, autres...), en complément des actions cours d'eau, seront nombreuses et correspondront à **30%** des dépenses du programme. Cela démontre la **vision globale et interdisciplinaire** donnée à ce programme d'actions

Gage de réussite du CT

Sur certaines problématiques transversales (ouvrages, hydrologie, pratiques culturelles ...), une **démarche de travail commune et partagée** entre les maîtres d'ouvrages et les partenaires du contrat est **incontournable** pour atteindre les objectifs de bon état et obtenir les résultats escomptés. Ce travail de co-construction sera décliné en phases opérationnelles en **comités techniques** et en **commissions de travail** par thématique.

D'autre part, l'**appropriation locale** est un facteur important pour la mise en œuvre et la réussite du futur CT Gartempe et Creuse 2020-2025. Pour cela, les actions de **communication** seront essentielles auprès des propriétaires et de la population locale. La prise en compte de leurs attentes et ressentis facilitera l'acceptation des projets et leurs mises en œuvre.

Pour toutes informations complémentaires :



05.49.84.13.53

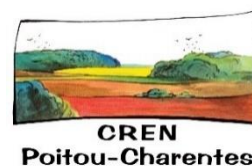


<http://contrat-gartempe-creuse.fr>



animation@contrat-gartempe-creuse.fr

Les maîtres d'ouvrage du CT Gartempe et Creuse 2020-2025



Les principaux partenaires financiers



GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

